



## Revalorisation de pension alimentaire

Par **Cedric26**, le **10/02/2019** à **14:17**

Bonjour,

Depuis plusieurs années, je revalorise la pension alimentaire que je verse à la mère de mes enfants selon la formule indiquée dans le jugement.

Cette année, la mère m'indique que je dois nécessairement changer les indices utilisés par d'autres plus favorables. Je précise qu'en utilisant les indices fournis dans le jugement, la pension continue d'augmenter.

Le jugement prévoit, au mot près, :

"Dit que la première revalorisation interviendra le 1er janvier 2012, que les paiements devront être arrondis à l'euro le plus proche, et qu'elle devra être calculée comme suit :

montant de la pension x indice du mois de septembre 2011

-----  
indice du mois de la présente décision "

La décision ayant été rendu en mars 2011, j'utilise donc les indices de septembre 2011 et de mars 2011, actualisé selon les bases de données de l'INSEE.

La mère de mes enfants peut-elle me demander d'utiliser l'indice de septembre d'une autre année ?

Merci de vos réponses